

Garantie pour système de filtres à particules

validité 01.01.2014

La garantie pour les filtres à particules est valable 24 mois ou 2000 heures (100'000 km), selon ce qui est atteint en premier, dès la date de montage du système (valable seulement avec les données du Datalogger).

La garantie pour les pièces détachées est de 12 mois.

La copie du formulaire «protocole de mesure de réception» de l'OFEV, dûment remplie et envoyée à la maison Kistler Work & Trade GmbH dès le montage, est considérée comme date de début de garantie.

Une fonction parfaite du système doit être garantie avant le démarrage de la machine. Cela signifie que le profil d'application nécessaire doit correspondre aux normes.

Lors de l'utilisation de pièces étrangères, la garantie expire.

Les causes qui excluent une garantie de la part de la maison Kistler Work & Trade GmbH sont:

- montage non effectué par un spécialiste
- erreur de manipulation ou non respect des données du manuel d'instructions
- manipulation inadéquate (en particulier trop longtemps en marche, avec température des gaz d'échappement trop faible)
- **entretien et nettoyage du filtre, pas ou faussement effectué** (Recommandations d'entretien et service après 1 an ou 1000 heures)
- dégâts ou endommagements extérieurs, par recours à la force
- réglage incorrecte du moteur (tout particulièrement le débit et le démarrage de celui-ci)
- consommation d'huile trop élevée
- faux combustible (en dessus de 50 ppm)
- les filtres qui ont brûlés, à cause d'une surcharge de cendres de sulfate provenant de la combustion d'huile moteur. Cette surcharge peut être reconnue à la pression contraire de gaz d'échappement qui ne peut pas dépasser **200 mbar**.

Domages indirects:

Toute responsabilité pour des dommages dérivés et indirects (dommages qui ne sont pas directement sur les articles livrés, par exemple pour un arrêt de la production, une perte de bénéfice, etc...) est exclue.

Aucune prestation propre (travail, voyage, kilomètre, matériel etc..) ne sera prise en charge, sans notre accord préalable écrit.

Le nettoyage du filtre n'est pas une prestation de garantie.

En cas de dommage du filtre celui-ci est à renvoyer à l'entreprise Kistler Work & Trade GmbH, accompagné d'une demande de garantie ainsi que de la copie du protocole OFEV dûment rempli, avec les indications des heures de service et du moment où le problème est survenu.

En plus, nous nécessitons des photos de la situation d'installation (découplage) et la sélection des données du Datalogger par mail (en forma. ZIP).

Toute demande de garantie soumise de manière incomplète (sans la documentation demandée ci-dessus) ne sera pas traitée et sera rejetée!

Lors d'une commande les dispositions de garantie mentionnées ci-dessus sont automatiquement acceptées.

L'entreprise **Kistler Work & Trade GmbH à Wangen assure la garantie de bon fonctionnement !**

Les dommages indirects sont des conséquences directes des dommages directs. Exemple: Suite à un incendie, l'entreprise doit fermer ses portes, se relocaliser ailleurs pour un temps. Voilà la conséquence de l'incendie.

Par conséquent, l'entreprise perd du bénéfice et doit engager des frais supplémentaires pour la localisation temporaire. De plus, elle peut avoir perdu des denrées périssables suite à un bris des machines. Ces dommages sont indirects, mais directement reliés à un sinistre couvert ayant atteint un bien assuré durant la période d'assurance. Les pertes indirectes peuvent être assurées par des formulaires de pertes d'exploitation, de frais supplémentaires et de pertes consécutives.